



DÉLIBÉRATION N°018/2023

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2023

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le treize mars, à 20 heures,  
les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTE BAZEILLE se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZERE.

Date de la convocation : 07/03/2023.

Date de la publication : 07/03/2023

Secrétaire de la séance : Madame Dominique CAPRAIS.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Etaient présents : M. Mme LAGAUZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – FABRE Sylvianne - COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - JADAS Christian - Pierre VALADE - MACHEFE Thomas - MOHAND O'AMAR Abdelbaki – DALL ANESE Lisa - TILLOS Marie-Hélène - SICARD Christine - BROUILLON Monique – DE MARCHI Céline.

Formant la majorité en exercice

Excusés : Mme ALLARD Aurélie, M. MILANESE Antoine, Mme RESSES Lisa

Absents : M. Thierry DUBERNET

Procuration : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte

M. MILANESE Antoine à Mme SICARD Christine

Mme RESSES Lisa à DALL ANESE Lisa

**Présents : 19**

**Procurations : 3**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre :**

**Abstention :**

**ADHESION C.A.U.E. 47 ANNEE 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. pour l'année 2023.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**AR Prefecture**

047-214702334-20230313-018\_2023-DE  
Reçu le 14/03/2023

**DÉCIDE :**

- D'adhérer au C.A.U.E. de Lot et Garonne pour l'année 2023
- Autorise Monsieur le Maire à régler la cotisation de 300 €uros (trois cents Euros) pour l'année 2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 14/03/2023 et de l'affichage en date du 14/03/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 14/03/2023

Extrait certifié conforme

Le Maire,  
Gilles LAGAÛZÈRE

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line at the end, positioned below the name of the secretary.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.